

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Covid-19 : point de situation en Normandie

Prochain communiqué : mardi 23 février

Un taux d'incidence en baisse, mais une circulation virale élevée

Le taux d'incidence régional est en baisse, tout en restant nettement supérieur au seuil d'alerte (132,7 cas pour 100 000 habitants contre 161,8 le 09/02). Au cours de la semaine passée, tous les départements ont vu leur taux d'incidence repasser sous la barre des 200 cas pour 100 000 habitants. Les départements de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ont perdu près de 40 points d'incidence en 7 jours. Dans ce contexte, 169 clusters sont en cours d'investigation dont 72 en EHPAD et 36 en établissements de santé. Plus d'un tiers des clusters sont situés en Seine-Maritime.

Une tension hospitalière qui reste importante

L'activité hospitalière est toujours importante mais tend à se stabiliser : au 14 février, 1281 personnes sont hospitalisées pour COVID-19 dont 128 en réanimation (contre 1361 hospitalisations dont 133 en réanimation le 8/02).

Un suivi renforcé des variants

Tout test donnant lieu à un résultat positif fait désormais obligatoirement l'objet d'une RT-PCR de criblage en seconde intention, afin de déterminer s'il s'agit d'une contamination par un variant. Les opérations de tracing et d'isolement continuent d'être déclenchées dès réception du résultat du test de première intention. A réception des résultats de la RT-PCR de criblage, des dispositifs de renforcement sont déclenchés en présence de variant. La priorité demeure l'isolement sans délai des cas et l'alerte rapide de leur contact. Dans le cadre du contact-tracing, il est demandé à l'ensemble des contacts à risque identifiés de prévenir eux-mêmes les personnes avec qui elles ont été en contact à risque afin que ces dernières puissent : renforcer l'application des mesures barrières ; télétravailler dès lors que cela est possible ; réduire volontairement leurs contacts sociaux durant les 7 jours suivants ; réaliser un test sans délai dès les premiers symptômes.

Tester, Alerter, Protéger : de nouvelles opérations de dépistage à destination de la population

Dans les bassins de vie marqués par des taux d'incidence très élevés, l'ARS Normandie et les Préfectures, en coordination avec les élus locaux et les acteurs de santé, continuent de déployer des opérations de dépistages et de promotion du renforcement des gestes barrières. Ces opérations de dépistage viennent en complément de l'offre de dépistage existante afin de faciliter l'accès aux tests pour les habitants du territoire.

Toutes les opérations en cours ou à venir sont accessibles sur le site de l'ARS Normandie :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/covid-19-depistage-sans-ordonnance-en-normandie-avec-ou-sans-rdv>

La Vaccination

La campagne de vaccination se poursuit en Normandie avec au 14 février **199 877 injections effectuées** (139 571 primo injections et 60 306 secondes injections).

. Pour le grand public éligible

Au regard des prévisions d'approvisionnement, 63 000 nouvelles primo injections sont prévues entre le 1er et le 28 mars à destination des personnes de 75 ans et plus, du public éligible en résidences autonomie et dans le cadre d'opérations mobiles pour les personnes isolées ne pouvant se rendre dans les centres de vaccination. Dans les centres de vaccination, ce sont ainsi 52 000 nouvelles plages de rendez-vous pour une 1ère injection qui s'ouvrent progressivement depuis ce week-end : au cours des 3 derniers jours (du 12/02 au soir au 15/02 au soir), plus de 18 200 nouveaux rendez-vous ont déjà été pris

Retrouvez toutes les modalités d'accès à la vaccination pour le grand public éligible sur : [Vaccination du Grand Public contre la COVID-19 | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

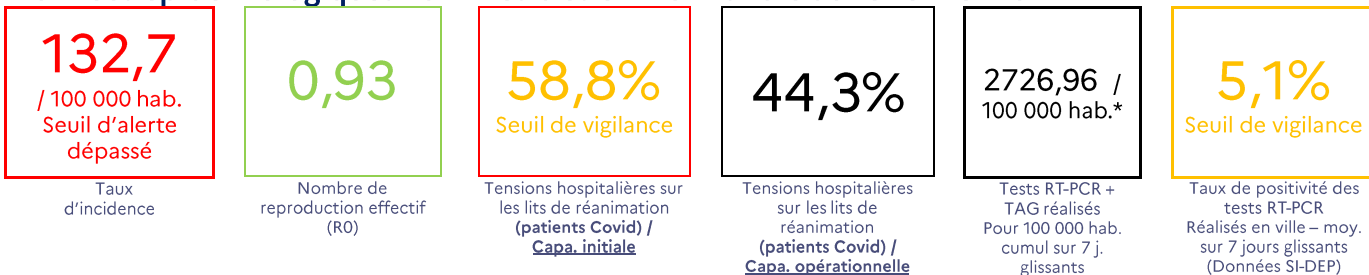
. Pour les professionnels de santé, du médico-social, aides à domicile et sapeurs-pompiers

Depuis la semaine dernière et la livraison du vaccin Astra Zeneca en Normandie, les professionnels de moins de 65 ans travaillant dans les secteurs de la santé (en établissement ou libéraux) et du médico-social peuvent désormais se faire vacciner, ainsi que les résidents des maisons d'accueil spécialisé (MAS) et des foyers d'accueil médicalisé (FAM). Au 15 février, plus de 5 200 professionnels se sont volontairement faits vacciner.

Retrouver toutes les modalités d'accès à la vaccination pour les professionnels de santé sur :

[Vaccination des professionnels de santé, du médico-social, aides à domicile et Sapeurs pompiers | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

Données épidémiologiques : chiffres clés en Normandie au 15 février 2021



Définitions des indicateurs :

- Le taux d'incidence est estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Covid-19	Testés RT-PCR + TAG j-3 / j-9	dont testés positifs	Taux de positivité	Taux d'incidence	Taux d'incidence chez les + de 65 ans	Hospit. au 14/02	dont réa. au 14/02	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	86 156	4 382	5,09%	132,7	113,4	1281	128	7970	2091
Calvados	17 485	692	3,96%	100,08	102,4	208	33	1419	351
Eure	14 463	989	6,84%	164,64	114,1	113	13	1093	301
Manche	13 308	647	4,86%	131,86	120,6	226	14	794	221
Orne	6 920	343	4,96%	123,56	94,7	136	6	989	244
Seine-Maritime	33 980	1 711	5,04%	137,56	121,7	598	62	3675	974

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 2877 le nombre de personnes porteuses du coronavirus Covid-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD) dont 2196 depuis le 1^{er} septembre

Situation dans les EHPAD

Entre le 10 et le 16 février, les équipes de l'ARS Normandie ont accompagné 40 EHPAD (8 dans le Calvados, 6 dans l'Eure, 6 dans la Manche, 6 dans l'Orne et 14 dans la Seine-Maritime) et 8 résidences autonomes (1 dans le Calvados, 1 dans l'Eure, 1 dans la Manche, 1 dans l'Orne et 4 dans la Seine-Maritime), ayant déclaré au moins 1 cas positif, dans la mise en œuvre de mesures visant à assurer la meilleure prise en charge des résidents et faire barrière à la propagation du virus.

Clusters en Normandie

La Normandie compte 169 clusters en cours d'investigation par l'ARS au 15/02 : un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement.

	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Etab. pénitentiaire
Normandie	169	72	24	36	22	13	2	0
Calvados	31	13	5	5	6	1	1	0
Eure	31	8	1	9	9	4	0	0
Manche	34	18	6	5	3	2	0	0
Orne	15	8	3	4	0	0	0	0
Seine-Maritime	58	25	9	13	4	6	1	0

Note : Ne sont répertoriés que les clusters identifiables, c'est-à-dire dans un réseau d'établissements de prise en charge et d'accompagnement du public. Cela ne préjuge en rien, bien au contraire, de l'absence de clusters dans la sphère privée. Il est rappelé, à cet égard, que les rassemblements privés (fêtes, réceptions, ...) sont évidemment propices à favoriser le phénomène de contamination.